



République et canton de Genève

Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 25 février 2021, le Conseil municipal a adopté l'objet suivant :

**DELIBERATION ADMINISTRATIVE 027-2021 : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF
RELATIVE AU NOMBRE DE CENTIMES ADDITIONNELS À APPLIQUER EN SUPPLÉMENT À
L'IMPÔT SUR LES CHIENS POUR L'ANNÉE 2021**

Le Conseil municipal, à la majorité par 31 oui, 0 non et 0 abstention, décide

1. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2021 à 100 centimes.

Le délai pour demander un référendum expire le 14 avril 2021.

Les électeurs et électrices ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :

Date d'affichage : le 5 mars 2021/sde